



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N°228
90^{ème} année

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	3
TABLE DES MATIÈRES	2
ORDRE DU JOUR.....	7
<i>AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION</i>	8
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Bureau	8
<input type="checkbox"/> Compte rendu de l'activité du Président	8
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Président	9
<i>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS</i>	10
<input type="checkbox"/> Délibérations d'intérêt commun	10
Adoption du procès-verbal du comité du 24 septembre 2025	10
Tenue du débat d'orientation budgétaire 2026	11
Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2026 ...	15
Révision et actualisation des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) existantes, et création de l'AP 2026-2029 préfiguratrice.....	16
Contributions provisoires 2026 - acompte de trésorerie dès le mois de janvier 2026	16
Clôture du budget annexe des installations photovoltaïques.....	17
Délai global de paiement - Autorisation de recouvrement des intérêts moratoires dus par le comptable public.....	17
Adhésion à l'Agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) - Rectification du montant de la cotisation pour l'année 2025.....	18
<input type="checkbox"/> Délibérations relatives à une compétence particulière	18
Approbation de la convention 2026-2027 enedis/sigerly pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages (ARTICLE 8)	18
Approbation du renouvellement de la convention tripartite d'utilisation des supports communs par l'opérateur orange et de la convention d'enfouissement.....	19
<i>ACTUALITÉS DU SIGERLy</i>	21
<i>QUESTIONS DIVERSES</i>	21
COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT	23
DÉLIBÉRATIONS.....	25

COMITÉ SYNDICAL ROCHETAILLÉE-SUR-SAÔNE, MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

Le mercredi 3 décembre 2025 à 18 heures 30, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du SIGERLy à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

DÉLIBÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUN

Quorum :	34	
Nombre de délégués en exercice :	85	(233 voix)
Nombre de délégués titulaires présents :	32	(107 voix)
Nombre de délégués suppléants présents :	6	(8 voix)
Total de délégués présents	38	(115 voix)
Nombre de pouvoirs :	7	(21 voix)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	45	(136 voix)

DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

- « Concessions de distribution publique d'électricité et de gaz »

Pour l'exercice de cette compétence particulière, « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », seules la Métropole et les 8 communes hors métropole adhérentes à cette compétence prennent part au vote :

Quorum :	12	
Nombre de délégués en exercice :	28	(52 voix)
Nombre de délégués titulaires présents :	15	(45 voix)
Nombre de délégués suppléants présents :	2	(2 voix)
Total de délégués présents	17	(47 voix)
Nombre de pouvoirs :	2	(8 voix)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	19	(55 voix)

PRÉSENTS

Délégués présents à la séance (X), excusés (e)

COLLECTIVITÉ	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
MÉTROPOLE DE LYON	BARLA Nicolas	X	GOMEZ Stéphane	
MÉTROPOLE DE LYON	BRUNEL Vinciane	X	HÉMAIN Séverine	
MÉTROPOLE DE LYON	CHADIER Sandrine		LAGARDE Caroline	
MÉTROPOLE DE LYON	COHEN Claude		BADOUARD Benjamin	
MÉTROPOLE DE LYON	DA PASSANO Jean-Luc		MAIRE Michaël	
MÉTROPOLE DE LYON	DAVID Pascal	e	ZDOROVITZOFF Sonia	
MÉTROPOLE DE LYON	DEVINAZ Gilbert-Luc	e	PERCET Joëlle	
MÉTROPOLE DE LYON	FONTAINE Myriam	X	NOVAK Floyd	
MÉTROPOLE DE LYON	GIROMAGNY Véronique	X	CAMUS Jérémy	
MÉTROPOLE DE LYON	GODINOT Sylvain	X	ARTIGNY Bertrand	
MÉTROPOLE DE LYON	GUELPA-BONARO Philippe	X	BAGNON Fabien	
MÉTROPOLE DE LYON	HAON Thierry		DEHAN Nathalie	
MÉTROPOLE DE LYON	MILLET Pierre-Alain	e	LUNGENSTRASS Valentin	
MÉTROPOLE DE LYON	PEREZ Éric	X	BAUME Émeline	
MÉTROPOLE DE LYON	RAY Jean-Claude	X	ASTI-LAPPERRIÈRE Florence	
MÉTROPOLE DE LYON	REVEYRAND Anne	e	BRAMET-REYNAUD Nathalie	
MÉTROPOLE DE LYON	SECHAUD Joëlle	e	VIEIRA Matthieu	
MÉTROPOLE DE LYON	SIBEUD Nicole		PETIT Gaël	
MÉTROPOLE DE LYON	SMATI Julien		COLLIN Blandine	
MÉTROPOLE DE LYON	SUBAÏ Corinne	X	VESSILLER Béatrice	

COMMUNES HORS TERRITOIRE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
BRIGNAIS	THUET Bruno	X	MARCILLIERE Christine	
CHAPONOST	DUPIED Didier		LAURENT Cédric	
CHASSELAY	LASSAUSAIE Bruno		GHIRARDI Aurélie	X
COMMUNAY	CHONÉ Jean-Philippe	X	PATIN Yvan	
MILLERY	CASTELLANO Michel	X	PUYJALINET Eric	
ST SYMPHORIEN D'OZON	PERRUSSET Guy	X	ODET Jean-Loup	
TERNAY	SCOTTI Mattia	e	BOUAINE Anis	X
VOURLLES	REGNIER Dominique	X	DILLENSEGER Thierry	

Délégués présents à la séance (x), excusés (e)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
Albigny-sur-Saône	SAUNIER Thierry	X	LAULAGNET Bernard	
Bron	DUBIEF Marc	X	Marion CARRIER	
Cailloux-sur-Fontaines	PICARD Frédéric	e	ALLEGRANTI Gilles	
Caluire-et-Cuire	DIALLO Mamadou	X	COMPAGNON DE LA SERVETTE Philippe	
Champagne-au-Mt-d'Or	GAZAN Rémy	e	REMY Bernard	
Charbonnières-les-Bains	CARDINAL Sandrine	X	BOISSON Nausicaa	
Charly	DUCHARNE Thierry	e	RUÉ Marie-Laure	
Chassieu	DECHENAUX Bernard	e	BERNARD Pascal	
Collonges-au-Mt-d'Or	JOUBERT Patrick	X	CARTIER Jacques	
Corbas	LEGRAS Alain	X	BREVALLE Eddie	
Couzon-au-Mt-d'Or	THOMMEGAY David	e	LUCAS Karine	
Craponne	PASTRÉ François	e	MAGOUTIER Jean-Louis	e
Curis-au-Mt-d'Or	NICOLAS Philippe	X	FERRARELLI Stéphane	
Dardilly	MARTIN Thierry		PAUME Damien	
Décines-Charpieu	ALLOIN Jean-Emmanuel		GUESMIA Samir	
Écully	GARDON-CHEMAIN Agnès		BUSQUET Isabelle	
Feyzin	THIMONET Christophe	X	MIHINDOU Jolly Clair	
Fleurieu-sur-Saône	GIRAUD Michel	X	BELUZE Patrick	
Fontaines-St-Martin	RIBAS Rémy	e	MAGNIN Françoise	
Fontaines-sur-Saône	BRUSCOLINI Olivier	e	MAZUEL Michel	
Francheville	VERNAT Jean-Paul	X	CALVO HUGUET Andreu	
Genay	MAGAUD Noëlle	X	ROUVIER Stéphane	
Givors	VITORIO Alipio	e	FERNANDES Isabelle	
Grigny-sur-Rhône	ODO Xavier	e	CAPELLA Olivier	X
Irigny	GAREL Xavier		BOSGIRAUD Patrick	
Jonage	NASARRE François	e	RAMOS Eric	X
Limonest	VINCENT Max	X	REBOTIER Béatrice	
Lissieu	BALAYÉ Quentin		DE FREITAS Elisabeth	
Marcy l'Étoile	JASSERAND Yves	X	SEDDAS Agnès	
Meyzieu	DUMAS Bernard	e	PELLARINI Robert	
Mions	GUIGUET Julien		TUR Patrick	
Montanay	SUCHET Gilbert	e	CRETIN Rémy	X
Mulatière (La)	HARIVEAU Serge	e	VINCENT Eric	
Neuville-sur-Saône	PASTY Nicolas		ALAMERCERY Vincent	
Oullins-Pierre-Bénite	AMBARD Christian	e	HYVERNAT Frédéric	X
Poleymieux-au-Mt-d'Or	JOLLY François	e	MARQUET Jean-Baptiste	
Quincieux	LYONNET Germain	X	MUREAU Michèle	
Rillieux-la-Pape	de la CRUZ Philippe	X	SABOUREAU Laure	
Rochetaillée-sur-Saône	VATONNE Eric	e	VERGIAT Eric	
St-Cyr-au-Mt-d'Or	BOUVAT Cyrille	e	CATHELAND Gilles	
St Didier-au-Mt-d'Or	BASSET Claude	X	GENOIS Carine	
St Fons	CASTERS Thibaut		KEBBAB Abdelaziz	
St Genis-Laval	RAGON Frédéric	e	PARDON-BERARD Françoise	
St Genis-les-Ollières	FAYOLLE Xavier		MAVOUNGOU Martin	
St Germain-au-Mt-d'Or	PERARDEL Philippe	e	TEILLON Thomas	
St Priest	PEILLET Stéphane	e	VERGNON Sophie	
St Romain-au-Mt-d'Or	MALOT Guillaume		WAGET Pascal	e
Ste-Foy-les-Lyon	BARRELLON Pierre	e	DUMOND Robert	e
Sathonay-Camp	ROCHE Jean-Michel		PYRAM Miguel	
Sathonay-Village	MUNGENAST Gérald	e	VANCOILLIE Jules	
Solaize	BUDYNEK Jean-Michel	e	LAFFONT Stéphane	e
Tassin-la-Demi-Lune	JANNIN Pierrick	X	SCHUTZ Claire	
Tour-de-Salvagny (La)	JAL Jean-Philippe	e	DEBORD Jacques	e
Vaulx-en-Velin	DAHOUK Kaoutar		MOINE Philippe	
Vénissieux	SGHAIER Lanouar		GAUTIN Jean-Maurice	
Vernaison	SÉGOUFFIN Daniel	e	CHAIGNE Caroline	e
Villeurbanne	CHIKH Ikhlef	e	COLLIAT Antoine	

POUVOIR DONNÉ PAR UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE À UN AUTRE DÉLÉGUÉ TITULAIRE :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon),
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon),
François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Jean-Paul VERNAT (Francheville),
François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-D'Or),
Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon),
Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery),
Ikhlef CHIKH (Villeurbanne) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay).

ARRIVÉE/DÉPART : /



ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de l'activité du Bureau : présentation des décisions prises par délégation.
- Compte rendu de l'activité du Président : présentation des décisions prises par délégation.

Délibérations :

- **Affaires d'Intérêt commun :**

- 1) Adoption du procès-verbal du Comité du 24 septembre 2025
- 2) Tenue du Débat d'orientation budgétaire 2026
- 3) Autorisation d'ouverture de crédits en Investissement avant le vote du budget primitif 2026
- 4) Révision et actualisation des Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiements (CP) existantes, et création de l' AP 2026-2029 préfiguratrice.
- 5) Contributions provisoires 2026 - Acompte de trésorerie dès le mois de janvier 2026
- 6) Clôture du budget annexe des Installations Photovoltaïques
- 7) Délai global de paiement - Autorisation de recouvrement des intérêts moratoires dus par le comptable public
- 8) Adhésion à l'agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) - rectification du montant de la cotisation pour l'année 2025

- **Affaires « Compétences particulières » :**

- 9) Approbation de la convention 2026-2027 ENEDIS/SIGERLy pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages (Article 8)
- 10) Approbation du renouvellement de la convention tripartite d'utilisation des supports communs par l'opérateur ORANGE et de la convention d'enfouissement

Questions diverses.



(La séance est ouverte sous la présidence de M. PEREZ)

M. PEREZ.- Bonsoir à toutes et tous, merci de vous être rendus disponibles et d'être venus jusqu'à Villeurbanne pour le dernier comité syndical du SIGERLy de l'année 2025.

Contrairement à d'habitude, je ne ferai pas de discours introductif car je n'ai guère plus de choses à vous dire que la dernière fois.

• Désignation du secrétaire de séance

Comme il est de coutume en ouverture de séance, nous désignons le Secrétaire de séance, Jean-Philippe CHONÉ pour Communay. La tradition veut que ce soit le délégué de la commune accueillante, en l'occurrence pour Villeurbanne, il n'est pas présent ce soir.

AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION

Compte rendu des décisions prises par le Bureau

Confer page 23.

M. PEREZ.- Le Bureau s'est réuni le 21 novembre 2025 :

• Séance du 21 novembre 2025 - vote de 4 délibérations :

- Modification du tableau des emplois et des effectifs pour modifier des sujets autour des équipes pour le service Système d'Information et pour la réorganisation du service Conseil en énergie partagé au sein de la Direction d'Accompagnement de la Transition Énergétique ;
- Contrat d'apprentissage rentrée scolaire 2025, nous accueillons une alternante en Master sur les sujets d'affaires juridiques qui vient aider l'équipe marché public ;
- Renouvellement de l'adhésion à la protection sociale complémentaire souscrite auprès du centre de gestion 69, pour le risque prévoyance ;
- Procédure de passation d'un marché de travaux d'isolation des combles perdus par la centrale d'achat. Je vous incite dès que nous aurons un prestataire sur ces marchés de travaux d'isolation à y recourir pour vos bâtiments communaux.

Compte rendu de l'activité du Président

M. PEREZ.-

- **25 septembre** : nous avons eu le plaisir d'accueillir le nouveau Président de la FNCCR, Jean-Luc DUPONT, avec qui nous avons pu nous entretenir de l'avenir de nos territoires, de la distribution d'énergie, de la précarité énergétique, du lien entre des territoires plus producteurs et plus consommateurs et de la nécessité que le réseau accompagne la transition énergétique.
- **26 septembre** :
 - Rendez-vous avec le directeur du groupe GCC Construction.
 - Rendez-vous avec le directeur de Serpollet pour faire un point sur le marché exploitation maintenance de l'éclairage public.
 - Rendez-vous avec le directeur territorial d'ENEDIS.
- **3 octobre** : nous avons pu réaliser les conférences budgétaires qui nous permettent aujourd'hui de vous présenter le rapport d'orientation budgétaire, mais surtout d'échanger avec les services et les vice-présidents sur leurs besoins et ce que nous pourrions réaliser pour l'année 2026.

- **9 octobre** : rendez-vous en mairie de Rochetaillée-sur-Saône pour signer différentes conventions suite à l'incident dit « du mur de Rochetaillée » pour lequel vous m'avez accordé votre confiance dans le cadre d'un protocole transactionnel qui aura sans doute lieu avec Sobeca une fois les travaux réalisés.
- **10 octobre** : deux commissions d'appel d'offres, dont une CAO exploitation-climatisation-ventilation-chaufferie avec le recours à un prestataire pour nous accompagner afin d'arriver à mieux travailler auprès de vous en commune sur ce sujet, sujet sur lequel il est possible de faire des gains énergétiques à condition de bien exploiter ces différents équipements. L'autre CAO a porté sur le compactage des tranchées.
- **5 novembre** : interview du magazine Le Nouveau Lyon, en lien avec les conventions passées avec la Banque des Territoires pour essayer de comprendre quels travaux vont pouvoir être financés par les différents prêts en lien avec la Banque des Territoires.
- **14 novembre** : rendez-vous avec la Confédération Syndicale des familles notamment sur les sujets de provision de charges, de rappel de charges, de précarité énergétique et la possibilité pour les bailleurs sociaux de pouvoir adhérer au groupement d'achat notamment sur la partie gaz.
- **21 novembre** : commission générale préparatoire à ce comité syndical ; un comité de pilotage avec l'équipe éclairage public ; un bureau décisionnel et politique et deux présentations : SPASER, schéma prévisionnel d'achat environnemental durable et le schéma directeur IRVE pour voir le déploiement sur les 8 communes hors Métropole du SIGERLy.
- **28 novembre** : CCSPL sur les comptes rendus d'activité des concessionnaires ENEDIS, EDF, GRDF pour l'année 2024 avec un focus précarité énergétique, et une CCPE liée au sujet IRVE en tout petit comité, entre Nicolas BARLA, Mme la Chargée de mission Réseaux et mobilité électrique pour les services du SIGERLy et moi-même.

J'en viens au compte rendu des décisions du Président.

☐ **Compte rendu des décisions prises par le Président**

Confer page 24.

Notifications :

- 1 marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour nous permettre de passer un accord-cadre de fourniture de gaz signé avec notre prestataire MCMA qui nous accompagne sur le marché gaz en cours d'instruction.
- 5 marchés correspondants à 5 lots pour le contrôle de compactage des tranchées, signés avec AEC Services.

Décisions :

Secrétariat général

- Saisine de l'étude Homnia notaires et acceptation de devis d'intervention pour une vente de cession à titre gratuit entre le SIGERLy et ENEDIS des parcelles AK 605 et AK 606 sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite (69).

Finances

- Possibilité de souscrire un prêt intracting de 1,8 M€ auprès de la Banque des Territoires à un taux de 1,73 %.

Transition énergétique

- Attribution d'une convention d'honoraires d'avocats portant sur des prestations de conseil juridique auprès du cabinet SEBAN dans le cadre de la future renégociation du contrat de concession électricité avec ENEDIS qui arrive à échéance en 2031. Nous souhaitons le préparer en amont notamment pour fournir des éléments pour le prochain représentant du SIGERLy.

- Attribution d'une prestation d'accompagnement stratégique sur les enjeux comptables et financiers dans le cadre de la renégociation de ce contrat avec ENEDIS, avec le cabinet Michel Klopfer, grand expert du sujet.

Arrêtés :

- 1 délégation de signature attribuée à une technicienne du service Exploitation Éclairage public afin de déposer plainte au nom du SIGERLy lorsqu'il y a des problématiques notamment sur le réseau d'éclairage public que ce soit sur les mâts ou sur les armoires où nous avons pu avoir des problématiques assez importantes, je pense à Meyzieu.



AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

M. PEREZ.- J'en viens à l'ordre du jour.

☐ Délibérations d'intérêt commun

M. PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n°C_20251203_01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 24 SEPTEMBRE 2025

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Confer page 2/28.

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions, des remarques ou des besoins de précision sur le procès-verbal du 24 septembre 2025 ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de voter.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 43 (134 voix), 100,00 %
Contre : 0 voix 0,00 %
Abstention : 1 (1 voix) Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or)

Le procès-verbal du Comité Syndical du 24 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Rapporteur : Madame Corinne SUBAĪ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 4/28.

Mme SUBAĪ.- Notre débat d'orientation budgétaire vise à partager les informations qui nous permettront d'envisager le budget 2026 en toute transparence. On parle d'un contexte budgétaire qui est *resserré* et, je ne vous apprend rien, le contexte économique-géopolitique reste tendu.

L'inflation semble se stabiliser et la partie stable du prix de l'électricité apparaît sur le graphique, c'est un point positif.

Le contexte budgétaire pour les collectivités est contraint, vous voyez sur le graphique la dette des collectivités et le reste, c'est l'État. De nombreuses décisions vont encore nous impacter, sachant que nous maîtrisons notre dette et que ce n'est pas le cas de tout le monde.

Nous avons un atterrissage 2025 plutôt rassurant voire très rassurant, ce qui nous permettra de nous projeter sur des niveaux d'investissements robustes. Les ratios d'épargne traduisent une forme de stabilisation des équilibres donc notre bonne gestion du SIGERLY et j'en profite pour remercier les personnes qui œuvrent à cette bonne gestion, notre DGA Ressources et notre Responsable service Finance – comptabilité ainsi que l'équipe des services financiers et les équipes du SIGERLY. C'est grâce à cela que l'on peut continuer à investir.

M. CHONÉ.- Concernant la dissimulation coordonnée des réseaux, nous sommes toujours dans l'optique de vous accompagner dans vos projets. Nous avons identifié une centaine de projets sur l'ensemble des communes pour 2026 et nous avons prévu 15 M€ sur l'autorisation de programme. D'autres pourront arriver au cours de l'année. Vous comprenez l'importance de prioriser vos dossiers dans les communes pour que l'on puisse prendre en compte en 2026 les projets que vous souhaitez faire en premier dans la mesure où on ne pourra pas faire tous les projets qui ont été chiffrés au cours de l'année 2026, même en mettant beaucoup de finances derrière.

Sur la partie éclairage public, un chiffre à retenir, fin 2026 nous aurons atteint 70 % de leds sur l'ensemble du parc exploité par le SIGERLY alors qu'on finira l'année 2025 à 60 % du parc. Et je vous rappelle qu'en 2025 nous avons eu 8 000 points lumineux en plus dans le volume des points gérés par le SIGERLY, des communes nous ayant délégué leur éclairage public. Ce sont des points qu'il faut prendre en compte et cela fait beaucoup de chantiers à mener pour arriver à tout passer en leds. 15 M€ seront mobilisés sur ce sujet en 2026.

Les dépenses de maintenance ont atteint un pic en 2023-2024 et commencent à diminuer en 2026 alors que nous avons 8 000 points lumineux en plus. Cela veut dire que le prix de la maintenance par point lumineux a beaucoup baissé au cours des années qui viennent de s'écouler. Et vous voyez que le nombre de points lumineux en led n'est pas étranger au fait que les dépenses de maintenance par point lumineux diminuent et vous voyez aussi l'augmentation du nombre de points lumineux, étant passé de 70 000 à plus de 80 000 points lumineux gérés par le SIGERLY.

Nous estimons à 13 M€ l'économie générée par le passage des éclairages publics en leds sur la période 2022-2026 sur nos communes. C'est notoire et en 2026, on aura à peine plus de charges d'énergie qu'en 2022 alors qu'on a plus de 10 000 points lumineux en plus et que le prix de l'énergie a quasiment doublé. L'effet des leds est très important, c'est le bilan qu'on peut tirer du mandat et des actions fortes que nous avons menées, même si ce n'est pas parfait, même si on n'a pas encore pu faire l'ensemble des points lumineux de toutes les communes – on atteindra 60 % fin 2025 - et que l'on continue pour quelques années.

M. PEREZ.- Je vais remplacer Pierre-Alain MILLET sur la partie AODE et concessions. Je vous rappelle que c'est une recette structurelle du syndicat, puisque c'est lié aux redevances de concession gaz et électricité, avec presque 5 M€ de recettes sur ces sujets et cela reste le cœur historique de ces syndicats et de la mutualisation des communes sur le sujet.

Sur le fond, on continue de demander la même chose à nos concessionnaires, un maintien d'investissement important, une accélération des raccordements des producteurs ENR, que l'on constate de plus en plus notamment lors des comptes rendus d'activité des concessions, un sujet important en électricité mais aussi sur le gaz naturel, à savoir la participation de nos concessionnaires à la lutte contre la précarité énergétique et c'est notamment le cas d'EDF dans le cadre des tarifs réglementés. EDF est aussi le fournisseur d'énergie qui a le service solidarité le plus dimensionné pour

accompagner ses usagers et ses clients, on leur demande beaucoup et ils font au mieux dans un contexte compliqué. Il n'y a pas longtemps, il y a eu la journée de lutte contre la précarité énergétique où on nous indique quand même un doublement des interventions pour impayés qui étaient autour de 600 000 € et qui sont désormais autour de 1,2 M€ dans notre pays.

L'enquête du médiateur national de l'énergie indique que 36 % des foyers en 2024 ont dit avoir des difficultés à payer leurs factures, c'était moitié moins au début du mandat, c'est donc un vrai sujet sur lequel les Pouvoirs publics doivent continuer à agir et nous concernant, nous agissons à notre niveau. Si vous me suivez sur les réseaux, vous voyez souvent que je publie sur le chèque énergie et avec une baisse de la dotation globale, l'État considère qu'il n'y aurait plus que 3,8 millions de ménages qui devraient bénéficier automatiquement du chèque alors que ces dernières années, il a versé le chèque énergie à plus de 5 millions de ménages. Je ne pense pas qu'en un an nous ayons perdu 1,2 million de ménages qui sont en précarité monétaire, puisque c'est comme ça qu'est calculée la dotation pour le chèque énergie et ses bénéficiaires.

Quant au gaz naturel, ce sont les mêmes sujets : il faut maintenir la qualité du réseau de distribution et réduire les dommages aux ouvrages parce que lorsque cela arrive, c'est une vraie problématique.

Concernant le groupement d'achat sur l'électricité ou le gaz, le SIGERLY est un gros acheteur d'électricité pour vous, communes membres, mais aussi pour d'autres. En effet, le groupement d'achat a aussi d'autres personnes que les communes membres, je peux citer le Musée des Confluences, différents CCAS, des établissements scolaires en direct. Et pour le marché de gaz qui servira pour les années 2027 à 2029, la Métropole, pour les collèges, passera par le SIGERLY. Cela fait un groupement d'achat d'autant plus conséquent pour le gaz.

M. GUELPA-BONARO.- CEP n'est plus, le CEP devient DATE, Direction Accompagnement Transition Énergétique ou Territoires à Énergie, ce qui est intéressant avec les acronymes, c'est qu'on peut faire passer différents messages, mais qui sont cohérents.

L'idée est de refléter plus clairement diversité des missions, stratégie patrimoniale, exploitation, accompagnement aux projets, énergies renouvelables, suivi énergétique et financements. La réorganisation prévoit deux secteurs géographiques avec des missions identiques et un interlocuteur unique par commune et moins de communes par chargé de mission pour un suivi plus approfondi et homogène. C'est aussi une harmonisation des pratiques en réponse aux difficultés identifiées, notamment dans les process, les outils et la qualité du service. L'objectif est un accompagnement plus lisible, plus réactif et plus expert pour les communes.

Le deuxième point important est le déploiement du système de management de l'énergie de la plateforme Citron qui sera l'outil central pour la collecte et la fiabilisation des données, l'analyse des consommations, le pilotage des actions énergétiques, la construction des feuilles de route patrimoniales ; des formations Citron seront assurées pour l'ensemble des communes ayant l'outil et une prise en main est indispensable de la part des communes.

Le troisième point relève du marché AMO exploitation passé en novembre et qui permettra de déléguer une partie du suivi opérationnel des contrats, de sécuriser la qualité d'exploitation, d'améliorer la réactivité sur les dérives et de recentrer les équipes DATE sur la stratégie, la rénovation et l'accompagnement opérationnel. Cela répond au constat d'une charge trop lourde en exploitation pour les agents et d'un besoin d'harmonisation des pratiques.

Et 2026 est l'année clé de la refonte de l'offre de service avec la mise en place d'une nouvelle organisation avec les outils dont je viens de parler, avec un service repensé sur la clarification des prestations, la structuration des processus, la définition des temps d'accompagnement et la création d'un référentiel qualité partagé. Cette refonte sera intégrée, réfléchie et co-construite avec vous et intégrée dans les nouvelles conventions proposées aux communes en janvier 2027.

M. PEREZ.- Vous avez ensuite un rappel des différents dispositifs. Pour le dispositif Baty+ sur le bâtiment avec les avances remboursables sur 15 ans, je remarque une dynamique à la baisse, on va dire que c'est une année de fin de mandat et que l'année de début de mandat va peut-être moins mobiliser ces sujets. Pour autant, notamment si l'on doit répondre aux objectifs du décret tertiaire, vous aurez dans le mandat prochain à vous emparer fortement du sujet.

On a par ailleurs les avances remboursables sur la partie photovoltaïque sur 15 ans, mais avec des coûts modérés par rapport à une rénovation énergétique de bâtiment.

En ce qui concerne les systèmes d'information, acteur clé pour toute collectivité et toute structure parce que si ça ne fonctionne pas, on ne peut plus rien faire, il s'agit de continuer d'adapter l'environnement de travail et les outils aux enjeux de demain. Cela concerne principalement les logiciels, progiciels, plateformes d'utilisation en interne pour que nos équipes continuent à travailler de manière efficace et même si beaucoup sont des experts en Excel, les tableaux Excel c'est bien, mais ce n'est pas ce qu'il

y a de mieux pour travailler en équipe. Je remercie l'équipe DSI d'avancer sur les commandes des services opérationnels, tout en essayant de maintenir un budget autour de 500 000 €. Au vu des coûts des prestataires des fournisseurs de logiciel, avec un tel budget c'est compliqué. Et une fois le logiciel acquis, il faut payer l'exploitation d'une année sur l'autre.

Et il y a de nouveaux services que l'on souhaite développer, notamment l'utilisation de l'extranet pour que vous ayez accès à un certain nombre de données, pas encore assez utilisé je pense.

On a aussi des sujets de sécurité informatique ; nous avons eu une attaque que nous avons su bien gérer par l'intermédiaire d'un logiciel qu'utilisent les équipes du service éclairage public GEO.Lux, l'attaque s'est arrêtée là parce qu'il n'a pas réussi à aller plus loin, sinon on aurait été bien embêté qu'il pénètre sur le serveur du SIGERLy.

Et on continue de cartographier nos réseaux d'éclairage public, les plans de corps de rue simplifiés, le géoréférencement et les sujets qui nous permettent d'avoir des travaux de la part de nos prestataires en toute sécurité.

Pour la partie moyens généraux, en lien avec ce que les équipes du système d'informations peuvent faire, il s'agit de donner des moyens logistiques aux équipes pour avancer sur les sujets, que ce soient les locaux ici ou des outils opérationnels, que ce soit un e-parafeur, un logiciel de courriers, la tenue et la gestion des assemblées, si nous n'avions pas une équipe des moyens généraux nous ne pourrions pas réaliser nos comités, vous relancer pour que vous soyez au rendez-vous ce soir. Et il y a un sujet sur les moyens généraux afin de finaliser de transformer la flotte automobile puisque nous avons encore quelques véhicules thermiques. Vous le voyez, un budget d'investissement de 45 000 € et il y aura des recettes avec vente de véhicules thermiques.

Sur la partie affaires juridiques et marchés, je voulais faire un focus sur les équipes marchés publics. Au cours de ce mandat, on a presque doublé les investissements, on a récupéré des compétences de nouvelles communes, on est allé plus loin sur un certain nombre de sujets. Et pour traduire tout cela et vous offrir les moyens d'avancer sur ces sujets, on doit passer des marchés publics. Nos services marchés auront fortement accompagné les équipes opérationnelles, mais auront eu un travail assez fourni quand on n'a pas décidé de remodeler nos marchés et de les repasser quand on trouvait qu'ils n'étaient pas assez profitables pour vous, ce qui a été le cas sur l'éclairage public et la dissimulation des réseaux.

Les équipes permettent aussi de sécuriser la possibilité de le faire de manière légale, comme elles savent le faire et nous conseiller, et de proposer des nouvelles choses avec la mise en place d'une centrale d'achat. J'évoquais tout à l'heure le marché isolation des combles perdus, mais aussi plus tard dans l'année 2026 un marché autour des illuminations festives. Contrairement à ce que l'on fait actuellement, pose-dépose, l'idée est d'avoir une conception et une vision qui amène plutôt une valeur ajoutée de la part des équipes, contrairement à de la pose ou dépose qui est plutôt un sujet logistique.

Il y a aussi le sujet du SPASER, avec un travail sur ces sujets d'achat responsable et durable. Cela se traduit par un budget de fonctionnement de 37 000 €, mais ce sont surtout des équipes qui ont une expertise et une compétence assez forte pour arriver jusqu'à la passation et la validation des marchés par les élus.

Enfin, sur la communication nous souhaitons apporter des ressources aux équipes et aux communes membres, ainsi qu'à la Métropole de Lyon et aux délégués du Comité. L'un des sujets principaux en 2026, année de passation entre les différentes équipes, est la capacité à intégrer au mieux les représentants élus sur nos différentes thématiques énergies et surtout ce que fait le SIGERLy au quotidien, et comment nos délégués peuvent mobiliser le SIGERLy. J'ai trouvé, aussi parce qu'on a tous débuté le mandat dans une période de crise sanitaire, que parfois on n'a pas su faire ce lien et dans la durée on l'a un peu perdu. Les membres délégués ne savent pas toujours complètement, hormis ce qu'on dit en comité, comment mobiliser le SIGERLy. D'où l'idée d'une information-formation et que vous ayez dans la mallette SIGERLy des outils clés en main pour avancer dans le futur mandat pour ceux qui seront renouvelés et les nouveaux.

Mme BRUNEL.- Sur la partie ressources humaines, d'autant plus pour mettre en place tout ce que l'on a évoqué et pour vous mettre à disposition des compétences et de l'ingénierie, il faut des ressources humaines avec un accompagnement des services pour les adapter à l'évolution de vos demandes. On a augmenté la gestion des points lumineux, on a rendu plus qualitatif le suivi des communes, tout en faisant un travail de réorganisation en plusieurs phases pour gagner en efficacité et en efficience, ce qu'on appelle aujourd'hui de l'agilité. Ça a été un gros travail et je remercie le service ressources humaines et notre Directrice générale adjointe Ressources en particulier pour ces grosses étapes de réorganisation et tous les services qui ont travaillé.

On avait aussi tout un enjeu sur la démarche RSO et la santé-qualité de vie au travail, on a notamment désigné deux référents QVT et prévention des risques professionnels.

Le SIGERLy, c'est au 31 décembre 2025, 54 agents dont 33 titulaires, 19 contractuels et 2 apprentis, et dont 24 femmes et 30 hommes, avec une moyenne d'âge de 41 ans.

Le budget s'élève à 3,5 M€ et représente 10 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Nous avons imagé l'évolution des charges de personnel, on a suivi le besoin d'accroissement de l'activité de gestion des communes qui ont délégué leurs compétences notamment d'éclairage public, le service Conseil en énergie partagé, maintenant DATE, et un ensemble de services à votre disposition. On a aussi fait figurer le dispositif Eléna qui prend en charge une partie des charges de salaires, ce qui vous permet de voir comment on s'appuie sur ce genre de dispositif pour avoir un développement raisonné, mais qui profite des opportunités qu'on vous met à disposition ensuite. C'est de l'investissement bien placé pour vos communes.

Mme SUBAÏ.- Merci à chacun et chacune pour vos explications et orientations.

En fonction de ces hypothèses, nous pouvons créer un budget et vous voyez à l'écran les autorisations de paiement. Nous nous appuyons sur la bonne gestion que vous avez pu constater tout au long de ce mandat pour continuer la dynamique et notre mise au service des communes sans surcharger la dette.

Ce dernier budget du mandat doit permettre de rester auprès de vous à nouveau et, dans le domaine de la transition énergétique de jouer le rôle d'amortisseur et de catalyseur.

Avez-vous des remarques ou questions ? Nous pouvons revenir sur tous les chiffres sur lesquels vous souhaiteriez revenir.

Pas de questions.

M. PEREZ.- Si nous avons été suffisamment clairs, c'est une bonne chose.

Je voulais rappeler, vu que c'est le dernier débat d'orientation budgétaire du mandat avant le dernier budget du mandat 2020-2026, que pour les bâtiments audités par nos conseillers en énergie partagés, c'est plus de 2 000 bâtiments suivis par an, depuis le début du mandat nous avons fait 225 études en interne ou en externe. En éclairage, nous avons modernisé plus de 35 000 points lumineux, passant de 68 000 points lumineux gérés en 2021 à 85 000 en 2025 et nous serons à 70 % en leds fin 2026.

Avec l'AMI sur le photovoltaïque, on a 2 Mwc de puissance installée, sur les IRVE on aura 20 bornes gérées en exploitation par le SIGERLy. J'avais demandé un exercice de style aux équipes sur le conseil en énergie partagé et pour les communes, cela représente un suivi de 6 250 heures par an.

Au niveau des aides obtenues, Elena ou les différents AMI ACTEE, nous avons été chercher 29 M€ de subventions, de l'investissement, du fonctionnement, plus tout ce qu'on accompagne pour aider à ce que vous obteniez des dotations de la DSIL par la préfecture, du fonds vert qu'on a pu obtenir une année sur l'éclairage public.

Et tu as précisé tout à l'heure un contexte particulier et difficile en 2026 pour les finances publiques, mais on aura connu durant tout ce mandat, collectivement, un contexte particulier et difficile avec différentes crises qui nous ont tous impactés au quotidien et dans l'exercice de nos fonctions et mandats. Particulièrement nous, quand il y a eu la crise des prix de l'énergie.

Je le dis souvent, mais je pense que Pierre ABADIE a connu des courbes de l'énergie assez stabilisée et j'aurai eu à vos côtés des courbes parfois inquiétantes et il a fallu gérer au mieux ces changements budgétaires. Au fond, cette année on vous propose un budget stable mais qui reste ambitieux, assez proche du budget 2025.

Nous aurons été sérieux avec cette conjoncture pas toujours évidente et vous nous avez fait confiance parce que ces budgets ont toujours été largement votés favorablement. Et cela le montrera aussi dans le cadre du vote du budget l'année prochaine, nous avons mis en place un cercle vertueux, malgré la hausse des prix de l'énergie, Jean-Philippe a montré le maintien des charges de fonctionnement sur la maintenance éclairage, l'exploitation éclairage public, nous avons essayé de maintenir nos charges de fonctionnement quand tout augmentait, tous en essayant d'augmenter la masse salariale. Sur le conseil en énergie partagé, on avait besoin d'avoir des gens compétents et pour cela, il faut les payer correctement. En face, on a presque doublé les investissements et vous nous les remboursez ensuite dans le cadre de votre contribution, mais c'est une partie de la contribution et surtout, c'est lissé sur 15 ans, 1/15^{ème} d'impact annuel pour nos recettes. On fait de l'avance de trésorerie pour vous.

Malgré tout, nous avons su préserver un autofinancement assez élevé, là où les prix de l'électricité pour l'éclairage public viennent grever directement nos budgets. Si on n'avait pas fait cet effort de

transformation du parc éclairage public, on aurait eu 13 M€ de plus à sortir et cela aurait consommé une grande partie de notre trésorerie.

Au final, on a presque doublé nos investissements, notre encours de dette sera quasiment égal au début du mandat, avec un autofinancement qui a été en partie dégradé par la hausse des prix de l'électricité. C'est un exercice de style qui n'était pas évident, mais que nous avons su mener. Comme l'a dit Vinciane, nous l'avons fait en étant accompagnés par des équipes et nous avons pu avancer, ajouter des équipes si besoin, travailler avec elles leurs conditions de travail avec des nouveaux locaux. On a agi et cela a payé, cela se traduit par le financier et le budgétaire.

Après, il faudra faire mieux, sans doute aller chercher plus de recettes, mais cela va nécessiter de faire évoluer le modèle économique et ce sera à travailler dès le début du prochain mandat.

Si vous n'avez toujours pas de remarques ni questions, je vous propose de voter pour prendre acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

Il est procédé au vote électronique.

Il est procédé au vote électronique.

Pour	:	44 (135 voix)	100,00 %
Contre	:	0	
Abstention	:	0	

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20251203_03

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
--

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 7/28.

Mme SUBAÏ.- Je vous propose d'ouvrir les crédits d'investissement qui nous permettront de fonctionner et de payer nos factures travaux, à hauteur de 1/4 du budget des crédits ouverts en dépenses d'investissement en 2025.

Avez-vous des questions ?

M. GODINOT (Métropole).- 1/4, ça suffit le temps que les nouveaux délégués soient élus ?

Mme SUBAÏ.- Sur le 1^{er} trimestre, on va commencer les travaux et on aura des factures à payer, mais c'est 1/4 pour une période d'un mois, dans l'attente du vote du budget.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour	:	41 (131 voix)	100,00 %
Contre	:	0	
Abstention	:	0	

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RÉVISION ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP) EXISTANTES, ET CRÉATION DE L' AP 2026-2029 PRÉFIGURATRICE

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 10/28.

Mme SUBAÏ.- En ce qui concerne les autorisations de paiements, nous ajusterons les crédits des anciennes et intégrerons celles de 2026 qui correspondent aux nouveaux projets. Je vous propose le tableau qui est affiché, dont vous pouvez prendre connaissance.

Le montant de 30 M€ correspond à l'AP 2026-2029, dont 6,6 M€ en 2026, 7,8 M€ en 2027, 8,9 M€ en 2028 et 6,7 M€ en 2029.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? *Pas de questions ni remarques.*

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour	:	45 (136 voix)	100,00 %
Contre	:	0	
Abstention	:	0	

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**CONTRIBUTIONS PROVISOIRES 2026 - ACOMPTE DE TRÉSORERIE
DÈS LE MOIS DE JANVIER 2026**

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 14/28.

Mme SUBAÏ.- Pour disposer de la trésorerie nécessaire, nous demanderons que le Trésor public nous avance la fiscalité par 1/12^{ème}.

Y a-t-il des questions ? *Pas de questions.*

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour	:	44 (135 voix)	100,00 %
Contre	:	0	
Abstention	:	0	

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 17/28.

Mme SUBAÏ.- Je suis ravie, je vous avais promis que l'on mettrait tout en œuvre pour supprimer ce budget annexe et nous y sommes arrivés grâce à la ténacité des services que je tiens à remercier.

C'est la fin du budget annexe photovoltaïque.

Je vous propose de voter les modalités administratives pour entériner cette clôture du budget annexe et par conséquent :

- d'approuver la clôture du budget annexe des installations photovoltaïque au 31 décembre 2025 ;
- d'approuver l'intégration de cette activité au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- de décider de procéder au transfert des résultats de clôture du budget annexe vers le budget principal, ces résultats seront repris au budget principal avec le vote du compte administratif 2025 ;
- de décider de réintégrer l'ensemble de l'actif et du passif du budget annexe au sein du budget principal.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 44 (134 voix) 100,00 %
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT - AUTORISATION DE RECOUVREMENT DES INTÉRÊTS MORATOIRES DUS PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 20/28.

Mme SUBAÏ.- Pour nous faire rembourser par la Trésorerie de Bron les intérêts moratoires que nous devons verser à certaines entreprises, nous sommes obligés de passer par une délibération. C'est donc la délibération que nous vous proposons.

Y a-t-il des questions ? *Pas de questions.*

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 44 (135 voix) 100,00 %
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. PEREZ.- Je remercie Corinne SUBAÏ pour la présentation de ces différentes délibérations, je remercie également les services finances, et l'ensemble des services parce que si chacun ne fait pas remonter ses besoins, on ne peut pas arriver à bâtir un budget qui permet de réaliser vos différents projets.

Délibération n° C_20251203_08

**ADHÉSION À L'AGENCE LOCALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU RHÔNE (ALTE 69) -
RECTIFICATION DU MONTANT DE LA COTISATION POUR L'ANNÉE 2025**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Confer page 23/28.

M. CHONÉ.- Nous avons pris une délibération au mois de juin pour adhérer à l'ALTE 69, l'Agence Locale de la Transition Énergétique, le pendant de l'ALEC de la Métropole, pour les 8 communes qui ne sont pas au sein de la Métropole. Nous n'avions pas le montant de la cotisation lors de cette délibération, nous devons donc prendre une nouvelle délibération pour fixer le montant de la cotisation qui s'élève à 486 € pour une année, quelle que soit la date d'adhésion.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour	:	45 (136 voix)	100,00 %
Contre	:	0	
Abstention	:	0	

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

☐ Délibérations relatives à une compétence particulière

- « *Concessions de distribution publique d'électricité et de gaz* »

M. PEREZ.- Je rappelle que ce sont les délégués de la Métropole de Lyon qui votent, les communes de la Métropoles étant représentées par les délégués Métropolitains, ainsi que les communes hors Métropole

- Métropole de Lyon (MDL) ➡ 1 délégué = 4 voix
- 8 Communes hors métropole ➡ 1 délégué = 1 voix

La délibération est adoptée à la majorité simple au-delà de la moitié des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n° C_20251203_09

**APPROBATION DE LA CONVENTION 2026-2027 ENEDIS/SIGERLY POUR LA RÉALISATION DE
TRAVAUX D'AMÉLIORATION ESTHÉTIQUE DES OUVRAGES (ARTICLE 8)**

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Confer page 26/28.

M. PEREZ.- Je rappelle que le cahier des charges pour la concession de distribution d'électricité prévoit une participation financière du concessionnaire aux travaux d'amélioration esthétique, article 8 en référence à l'article concerné dans le cahier des charges.

La convention proposée pour les années 2026 et 2027 fait état d'une contribution annuelle ferme de 400 000 € hors taxes, à laquelle s'ajoute une majoration de 20 000 € hors taxes si résorption de plus de 50 % de fils nus.

J'en profite pour soutenir la position de Pierre-Alain MILLET, notre vice-président que je supplée sur cette délibération, il serait temps d'arriver à négocier quelque chose de plus pérenne et plus pluriannuel avec ENEDIS afin de ne pas avoir à la négocier régulièrement avec notre concessionnaire.

Y a-t-il des questions ? *Pas de questions.*

Je vous propose de le voter.

Il est procédé au vote électronique.

Pour	:	19 (55 voix)	100,00 %
Contre	:	0 (0 voix)	
Abstention	:	0 (0 voix)	

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

<p style="text-align: center;">APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES SUPPORTS COMMUNS PAR L'OPÉRATEUR ORANGE ET DE LA CONVENTION D'ENFOUISSEMENT</p>

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

M. CHONÉ.- Ce n'est pas une délibération dans la mesure où c'est le Bureau qui est compétent pour ce type de convention, en revanche nous souhaitons vous faire une information sur les évolutions de la convention d'usage des appuis communs avec Orange.

Cela a démarré en 2008 avec, à l'époque, France Telecom qui est devenu Orange. Une première convention a été signée pour que France Télécom, Orange maintenant, participe aux travaux de dissimulation des réseaux. Après, il y a eu des avenants en 2011 et en 2021, modifiant la répartition financière entre Orange et le SIGERLy et donc les communes. On est passé à une prise en charge par Orange du coût des études et des travaux de câblage à 82 %, c'était une opération intéressante pour le syndicat parce qu'il ne restait que 18 % à sa charge.

Le deuxième avenant de 2021 a donc été passé selon ces modalités financières et on avait aussi négocié avec Orange, parce que cela intéressait tout le monde à l'époque, que c'est le SIGERLy qui faisait les travaux de câblage en délégation d'Orange. Cela intéressait Orange et cela nous intéressait aussi à l'époque puisque cela permettait d'aller plus vite sur les chantiers, il n'y avait pas besoin de faire intervenir une entreprise de plus pour faire le câblage. À cette époque, on avait négocié que le coût pris en compte par Orange était le coût prévu par Orange.

Toutefois, on s'aperçoit aujourd'hui que le coût prévu par Orange est 30 % inférieur au coût que l'on constate sur les chantiers, ce qui pose question ; nous avons des chantiers en cours que l'on n'a pas fini de traiter. Et il y a également des aléas qui ne sont pas pris en compte parce que c'est sur la base du coût prévu et une fois que le coût est prévu, ils ne veulent plus modifier. On a des aléas sur les longueurs, sur le nombre de branchements parce que quand on fait une étude au départ, il y a des modifications, des choses se produisent, tout n'est pas comme c'est marqué sur les plans. En général, ce sont plutôt des coûts supplémentaires.

Nous échangeons avec Orange et nous souhaitons dénoncer cette convention, d'un commun accord avec eux parce qu'on sait qu'on n'arrive plus à avancer. Nous proposons à Orange de négocier une convention d'enfouissement dans laquelle Orange reprendra la maîtrise d'ouvrage des travaux, ils font moins cher que nous donc autant qu'ils fassent moins cher et que cela bénéficie aux communes. 30 %, ce n'est pas négligeable.

Nous sommes en train de travailler sur un modèle national, le modèle négocié par la FNCCR. Et pour ceux qui étaient là lors des comités précédents, je vous rappelle que nous avons pris l'abonnement à la FNCCR sur le volet opérateur de télécom, tout ce qui est numérique. Par conséquent, on s'appuie beaucoup sur la FNCCR pour nous aider dans les négociations avec Orange qui ont déjà eu lieu au niveau national et qu'on voudrait appliquer au niveau local.

À un moment, cela convenait bien de faire comme ainsi, c'était dans l'intérêt de tout le monde, aujourd'hui il semble que ce soit plus compliqué de fonctionner comme avant, on essaye de faire autrement et de défendre au mieux les intérêts des communes pour que le coût de la mise en souterrain des réseaux numériques se passe au mieux. Sachant qu'on approche de la fin du réseau cuivre, cela veut dire que dans les prochaines années progressivement on n'aura que plus que des réseaux fibres optiques enterrés et non plus des réseaux cuivre, en 2030 ce sera fini, il n'y aura plus de réseau cuivre à enterrer. Il y avait une réunion en préfecture hier qui commençait à lancer l'abandon du cuivre pour beaucoup de communes à partir de 2029.

C'est une information qu'on souhaitait vous faire, on est dans la refonte globale de nos relations avec les opérateurs numériques, on a parlé par le passé de Prizz télécom qui avait repris l'EPARI, SFR a aussi des réseaux sur le territoire et les services passent beaucoup de temps sur ce sujet difficile et nous sommes contents de pouvoir nous appuyer sur la FNCCR.

Avez-vous des questions ? *Pas de questions.*

M. PEREZ.- C'est une information, il n'y aura pas de vote. Le Bureau pourra entériner les décisions prises sur ces différents sujets.

ACTUALITÉS DU SIGERLY

- Je vous rappelle que le prochain et dernier Comité du mandat 2020-2026 aura lieu le 4 février 2026 à Villeurbanne.

QUESTIONS DIVERSES

M. PEREZ.- Nous pouvons maintenant passer aux questions diverses et je sais qu'il y en a une *a minima*.

M. VINCENT (Limonest).- Je vous pose la question concernant le versement du dernier solde de l'accise, la taxe de l'électricité. Cela fait déjà plusieurs années que ça ne fonctionne pas, les communes sont obligées d'assurer la trésorerie et l'État n'assure pas sa mission.

Il faut prendre le taureau par les cornes. Je voudrais bien que la préfecture donne cet arrêté qui vous permette de verser les sommes ; on arrive à la fin de l'année, les exercices budgétaires vont bientôt être clos. On a parfois aussi des prêts relais et il n'est pas normal que l'on assure la trésorerie de cet ensemble.

M. PEREZ.- Merci, Max, pour cette question. Nous, SIGERLY, qui essayons de suivre cela au mieux au bénéfice des communes, avons demandé, comme chaque année, que ce versement arrive le plus tôt possible et la réponse de la préfecture est que le versement sera réalisé avant le 31 décembre 2025, sans plus d'informations et plus d'écoute et d'échange de leur part.

Ce n'est pas évident, chaque année on demande la même chose et on n'est pas entendu. Si les différents maires font tous la même demande, peut-être qu'un jour le corps préfectoral Auvergne-Rhône-Alpes aura une réaction ; toutefois, j'ai de plus en plus de mal à le croire.

Mme la Directrice générale adjointe Ressources.- Nous allons verser un deuxième acompte le 10 décembre.

M. PEREZ.- Je conviens que ce sujet est particulièrement pénible et dysfonctionnel.

M. SAUNIER (Albigny-sur-Saône).- On vient de recevoir de votre Chargé de mission achats d'énergie, l'information qu'Engie deviendrait notre fournisseur d'électricité pour 2026-2028, toutes puissances confondues, hors lot premium. J'ai plusieurs questions.

Un webinaire est prévu le 9 décembre, je sais que c'est difficile parce qu'on arrive en fin d'année, mais y aura-t-il une redite parce que nous avons tous des agendas chargés et je n'aurai pas la possibilité, mais d'autres aussi je pense, d'assister à ce webinaire et c'est très dommage.

M. PEREZ.- Comme souvent sur ces sujets, c'est enregistré et il sera possible d'avoir accès au replay et à toutes les informations. N'ayez pas d'inquiétude, on fait en sorte d'enregistrer ce type d'événement sachant que tout le monde n'est pas disponible, pour avoir l'information, et sachant que c'est un sujet important pour les communes.

M. SAUNIER.- Et l'espace BiLL-e d'Engie n'est-il pas redondant avec Citron ? Citron fonctionne et amène de l'information aussi bien en électricité qu'en gaz, et c'est quand même mieux plutôt que d'être obligé d'aller sur deux plates-formes différentes.

Et aurez-vous un interlocuteur privilégié ? Quand j'essaie d'avoir la documentation sur les puissances atteintes et sur les modulations qu'on pourrait réaliser par rapport à nos fichiers électriques, c'est impossible. On ne peut pas faire de diminution tarifaire, sachant que quand on le fait c'est pour un an, on ne peut pas revenir en arrière.

M. PEREZ.- Je ne connais pas l'espace BiLL-e d'Engie, j'imagine que c'est l'espace accessible aux clients comme on peut l'avoir sur d'autres espaces. Mais à partir du moment où le fournisseur a un espace client dédié qu'il peut donner à son client, il est redondant avec un outil de suivi. Mais comme tu l'as dit, Citron, au-delà de nos consommations (électricité ou gaz) permet de faire un certain nombre de choses qu'un outil de données transmises à son client ne permet pas nécessairement. Et il surtout permet au service DATE du SIGERLY de vous accompagner au mieux.

Ce sera peut-être redondant, mais ce qui compte, c'est vraiment la valorisation des données qu'on peut avoir et la façon dont les services CEP pourront accompagner Albigny et les autres communes.

M. SAUNIER.- Et quant à un interlocuteur privilégié ? J'ai en vain essayé d'appeler Engie pour avoir des fichiers transverses pour travailler sur les puissances installées.

M. PEREZ.- Je pense que nos équipes sont tout à fait en capacité d'accompagner et de proposer de l'optimisation tarifaire comme on peut le faire sur d'autres sujets.

Mais je ne pense pas qu'on ait un interlocuteur dédié. On suit les cours des marchés de gros au quotidien et les équipes savent à quel point je les suis, je les regarde plusieurs fois par jour. Je peux vous annoncer que les marchés de gros en électricité baissent depuis le mois de septembre et même fortement depuis un mois pour atteindre des niveaux d'avant crise. Ce ne sont pas les niveaux les plus bas qu'on ait pu connaître, mais il y a une baisse des prix de l'électricité et du gaz dans une moindre mesure. Quand on voit la possibilité de demander une cotation, nous demandons une cotation à Engie qui fait la cotation à l'heure où on lui demande et qui nous donne son tarif et on prend ou pas la position. L'interlocuteur privilégié est là, après au quotidien obtenir des informations de la part d'Engie, je pense qu'il vaut mieux passer par nos équipes pour essayer de voir comment on optimise parce qu'on a Citron et on a surtout des équipes en capacité d'expertiser et de vous accompagner.

Je ne suis pas sûr qu'Engie mette à disposition tant d'heures que le SIGERLy, comme je le disais tout à l'heure 6 000 heures à disposition pour les communes sur le conseil en énergie partagé.

M. SAUNIER.- En information complémentaire, en septembre le maire reçoit un mail avec un système de tableau, mais quand il le transfère, le tableau disparaît. Je n'ai aucune trace ni aucune possibilité de travailler dessus.

Je vais interroger mon nouvel interlocuteur de commune.

M. PEREZ.- Je pense que c'est plus simple que ces fichiers qui vous sont transmis par Engie pour information par rapport à la donnée qu'on peut avoir de notre côté. C'est aussi le fait de passer par le SIGERLy dans le cadre du groupement d'achat d'énergie, on est plus qu'un tiers de confiance et on peut retraiter cette donnée pour vous accompagner. Je comprends aussi que tu souhaites mettre les mains dedans et j'ai le même mode de fonctionnement donc je peux le comprendre, mais ce qui vous est transmis en direct n'est pas forcément aussi utilisable que ce que l'on peut avoir.

Nous en avons terminé, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et je vous convie à notre habituel moment convivial.

Je vous remercie pour ce comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire de séance
Jean-Philippe CHONÉ
Délégué titulaire de Communay

Le Président
Éric PEREZ



COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Rapporteur : Monsieur Éric PÉREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-11-30/13 du 30 novembre 2022 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci :

N° Délibération	Date (exécutoire)	Objet
B_20251121_1	25/11/2025	• Modification du tableau des emplois et des effectifs (MAJ au 21/11/2025).
B_20251121_2	25/11/2025	• Contrat d'apprentissage rentrée scolaire 2025/2026.
B_20251121_3	25/11/2025	• Renouvellement de l'adhésion à la protection sociale complémentaire souscrite par le cdg69 pour le risque « Prévoyance ».
B_20251121_4	25/11/2025	• Procédure de passation d'un marché de travaux d'isolation des combles perdus par la centrale d'achat.



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
N° C-2023-11-29/10 DU 29 NOVEMBRE 2023**

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2025-06-25-00003 du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 29 novembre 2023, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 24 septembre 2025, à savoir :

- ☞ **Signature le 20 octobre 2025 d'un marché relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture de gaz et services associés**, avec la société MCMA, pour un montant toutes tranches comprises de 20 235 € HT et pour une durée ne pouvant pas dépasser le 31/12/2028 ;
- ☞ **Signature le 24 octobre 2025 de 5 marchés (lots géographiques) relatifs au contrôle de compactage des tranchées**, avec la société AEC SERVICES pour environ 4 ans et un montant maximum de 125 000 € HT, par lot et pour la durée totale.

Décisions :

N° d'ordre	Date (exécutoire)	Objet
DC_2025-042_SG	03/10/2025	Saisine de l'étude Homnia notaires - SAS Prohaszka, Monjeaud, Pretet, Dumontet, Pierson et Coche et acceptation devis d'intervention – Vente cession à titre gratuit entre le SIGERLy et ENEDIS - Parcelles AK 605 et AK 606 sur la commune d'Oullins- Pierre-Bénite (69).
DC_2025-044_F	10/10/2025	Prêt intracting de 1 800 000 euros auprès de la Banque des Territoires - Budget principal.
DC_2025_047_TE	07/11/2025	Attribution d'une convention d'honoraires d'avocats portant sur des prestations de conseil juridique relatif à une mission d'assistance sur les enjeux juridiques liés au réseau de distribution d'électricité au bénéfice des communes membres du SIGERLy - cabinet SEBAN.
DC_2025_048_TE	07/11/2025	Attribution d'une prestation d'accompagnement stratégique sur les enjeux comptables et financiers d'un basculement anticipé du SIGERLy vers le modèle national 2017 de cahier des charges des concessions électriques au cabinet Michel Klopfer.

Arrêtés :

N° d'ordre	Date (exécutoire)	Objet
A_2025-008_SG	03/11/2025	Délégation de signature attribuée à Madame la technicienne du service Exploitation Éclairage public afin de déposer plainte au nom du SIGERLy.



DÉLIBÉRATIONS

Délibérations d'intérêt commun

Pages 2/28 à 25/28

Délibérations relatives à une compétence particulière

Pages 26/28 à 28/28

COMITE SYNDICAL DU SIGERLy DU 3 DECEMBRE 2025

Feuillet de fin de séance – Liste des délibérations

Intitulé de délibération	N° de la délibération	Résultat
Intérêt commun		
Adoption du procès-verbal du Comité du 24 septembre 2025	C_20251203/01	Adoptée
Tenue du Débat d'orientation budgétaire 2026	C_20251203/02	Adoptée
Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2026	C_20251203/03	Adoptée
Révision et actualisation des Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiements (CP) existantes, et création de l'AP 2026-2029 préfiguratrice	C_20251203/04	Adoptée
Contributions provisoires 2026 – Acompte de trésorerie dès le mois de janvier 2026	C_20251203/05	Adoptée
Clôture du budget annexe des Installations Photovoltaïques	C_20251203/06	Adoptée
Délai global de paiement – Autorisation de recouvrement des intérêts moratoires dus par le comptable public	C_20251203/07	Adoptée
Adhésion à l'agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) – rectification du montant de la cotisation pour l'année 2025	C_20251203/08	Adoptée
Compétences particulières		
Approbation de la convention 2026-2027 ENEDIS/SIGERLy pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages (Article 8)	C_20251203/09	Adoptée
Approbation du renouvellement de la convention tripartite d'utilisation des supports communs par l'opérateur ORANGE et de la convention d'enfouissement	C_20251203/10	Retirée



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_01-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20251203_01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 24 SEPTEMBRE 2025

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 3 décembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, Président.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Max VINCENT (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune) .

Suppléants : Aurélie GHIRARDI Chasselay) ; Anis BOUAINE (Ternay), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Éric RAMOS (Jonage), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon), François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Jean-Paul VERNAT (Francheville), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-D'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery),0 Ikhlaf CHIKH (Villeurbanne) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLy soumet aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux délégués le 26 novembre 2025 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président

Le Comité syndical :

ADOpte le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Signé électroniquement par : Éric PEREZ
Date de signature : 09/12/2025
Qualité : Président du SIGERLy

Le Président du SIGERLy
Éric PEREZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025



ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_02-DE

DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20251203_02

TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 3 décembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Max VINCENT (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune) .

Suppléants : Aurélie GHIRARDI Chasselay) ; Anis BOUAINE (Ternay), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Éric RAMOS (Jonage), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon),
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon),
François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Jean-Paul VERNAT (Francheville),
François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-D'Or),
Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon),
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery),
Ikhlaf CHIKH (Villeurbanne) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5722-1, L2312-1 et D2312-3;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) exige des syndicats mixtes ouverts l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'appui du débat d'orientation budgétaire (DOB) ;

Considérant les objectifs poursuivis :

- Présenter à l'assemblée délibérante, en séance publique, les grandes orientations budgétaires pour l'avenir ;
- Débattre sur les orientations budgétaires présentées.

Considérant le contenu du rapport portant, notamment, sur :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, incluant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dettes contractées et les perspectives pour le projet de budget.

Considérant que le budget 2026 du syndicat s'inscrira dans le cadre des orientations définies par ses statuts, tout en optimisant les dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un effort d'investissement efficient afin de satisfaire les communes adhérentes ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 ;

ADOpte le rapport d'orientation budgétaire 2026 joint en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025



ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_02-DE

Signé électroniquement par : Éric PEREZ

Date de signature : 09/12/2025

Qualité : Président du SIGERLY

Le Président du SIGERLY

Éric PEREZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025



ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_03-DE

DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20251203_03

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 3 décembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Max VINCENT (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune) .

Suppléants : Aurélie GHIRARDI Chasselay) ; Anis BOUAINE (Ternay), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Eric RAMOS (Jonage), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon), François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Jean-Paul VERNAT (Francheville), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-D'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery),⁰ Ikhlaf CHIKH (Villeurbanne) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leur établissements publics administratifs ;

Considérant que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

Considérant qu'il peut également, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à ces modalités de gestion financière avant le vote du budget primitif 2026 (dont le vote est programmé au 4 février 2026) et ce, afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

AUTORISE l'ouverture de crédits en dépenses d'Investissement tels que définis ci-après :

- **Budget Principal :**

Chapitre	Intitulé	Budget 2025 (en Euros)	Autorisation 2026 (en Euros)
13	Subvention d'investissement	612 716,63	153 179,15
20	Immobilisations incorporelles	313 851,56	78 462,89
21	Immobilisations corporelles	62 348,13	15 587,03
23	Immobilisations en cours	34 394 869,05	8 598 717,26
27	Autres Immobilisations financières	1 503 701,00	375 925,25
041	Opérations patrimoniales	2 800 000,00	700 000,00
4581	Opérations pour le compte de tiers	364 528,52	91 132,13

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_03-DE



Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Signé électroniquement par : Éric PEREZ

Date de signature : 09/12/2025

Qualité : Président du SIGERLY

Le Président du SIGERLY

Éric PEREZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_04-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20251203_04

RÉVISION ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP) EXISTANTES, ET CRÉATION DE L' AP 2026-2029 PRÉFIGURATRICE

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 3 décembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Max VINCENT (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune) .

Suppléants : Aurélie GHIRARDI Chasselay) ; Anis BOUAINE (Ternay), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Eric RAMOS (Jonage), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon), François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Jean-Paul VERNAT (Francheville), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-D'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery),⁰ Ikhlaf CHIKH (Villeurbanne) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311 3-I ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C_20250212-02 et le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 12 février 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250319_07 adoptant le budget primitif 2025 lors du Comité syndical du 19 mars 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250618_04 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 18 juin 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250618_03 et l'autorisation de Programme et Crédit Paiement présentée en séance du Comité du 18 juin 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250319_09 et l'autorisation de Programme et Crédit Paiement présentée en séance du Comité du 19 mars 2025 ;

Vu la délibération C_20231129_04 du 29 novembre 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

Considérant que cette modalité de gestion dite d'AP/CP est désormais installée dans la gestion pluriannuelle des Investissements du SIGERLy ;

Et que ce mode de gestion prévoit d'ajuster les AP lors d'une étape budgétaire, si besoin, pour tenir compte de l'évolution du programme.

Pour rappel, le SIGERLy porte plusieurs programmes d'investissement pour lesquels des Autorisations de Programmes (AP) millésimés ont été créées et pour lesquelles les échéanciers doivent être ajustés selon l'avancement réel des chantiers,

En complément d'ouvrir l'AP 2026 préfiguratrice qui sera actualisée lors du vote du Budget primitif 2026 de février 2026.

Ceci afin de pouvoir lancer, les études des nombreux projets des communes.

Il est proposé :

- de réviser les **Autorisations de Programme existantes des Travaux DCR – EP**

N°de l'AP	Montant des Autorisations de Programmes votées	CP Antérieurs	CP ouverts au titre de 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
N°2023-01 DCR -EP Article : 2315 Fonction : 512 et 514	36 700 000 €	27 281 411,45 €	6 300 000 €	3 118 588,55 €		
N°2024-01 DCR EP Article : 2315, 238 Fonction 512 et 514	23 300 000 €	6 418 263,96 €	11 100 000 €	4 450 000 €	1 331 736,04 €	
N°2025-01 DCR EP Article : 2315, 238 Fonction 512 et 514	32 000 000 €	0,00 €	12 000 000 €	10 300 000 €	5 500 000 €	4 200 000 €

- de réviser l'Autorisation de Programme des Avances Remboursables pour prendre en compte les projets 2025 et la perspective des projets 2026

N°de l'AP	Montant des Autorisations de Programmes votées	CP Antérieurs	CP ouverts au titre de 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
N°2023-02 Avances remboursables Chapitre 27 article 276348 Fonction : 752 et 758	8 100 000 €	800 000 €	1 500 000 €	1 110 000 €	2 500 000 €	2 190 000 €

- et d'ouvrir la nouvelle AP préfiguratrice 2026-2029 des Travaux DCR- EP

N° de l'AP 2026	Montant de l'Autorisation de Programme 2026 - 2029	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
N°2026-01 Travaux DCR-EP Chapitre : 23 Article : 2315 , 238 Fonction : 512 et 514	30 000 000 €	6 600 000 €	7 800 000 €	8 900 000 €	6 700 000 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

APPROUVE, en dépenses, les modifications des AP-CP 2023, 2024 et 2025 pour les programmes EP/DCR et les avances remboursables, vote l'ouverture de l'Autorisation de programme 2026-2029 préfiguratrice de 30M€, qui sera actualisée au prochain comité budgétaire prévu en février 2026 ;

VALIDE les échéanciers prévisionnels des crédits de paiements (CP) tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus, et susceptibles de variation selon les aléas de chantiers ou autres pouvant survenir ;

PRÉVOIT d'inscrire aux budget 2026 et suivants les crédits de paiements nécessaires aux dépenses sur les imputations comptables **2315, 238**, fonctions 512 et 514 et **276348** fonction 752 et 758 ;

AUTORISE Monsieur le Président du SIGERLY à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions nationales ou européennes, auprès des partenaires et institutions concernant les projets financés par ces AP. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Signé électroniquement par : Éric PEREZ
Date de signature : 09/12/2025
Qualité : Président du SIGERLY

Le Président du SIGERLY
Éric PEREZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_05-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20251203_05

CONTRIBUTIONS PROVISOIRES 2026 - ACOMPTE DE TRÉSORERIE DÈS LE MOIS DE JANVIER 2026

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 3 décembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Max VINCENT (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune) .

Suppléants : Aurélie GHIRARDI Chasselay) ; Anis BOUAINE (Ternay), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Eric RAMOS (Jonage), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon), François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Jean-Paul VERNAT (Francheville), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-D'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery),⁰ Ikhlaf CHIKH (Villeurbanne) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-19 et L5212-20 ;

Vu l'article 1609 quater du Code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la circulaire n° E-2025-30 en date du 27 octobre 2025 du Préfet du Rhône relative à la fiscalisation des participations aux syndicats intercommunaux et mixtes – exercice 2026 ;

Vu la délibération n° C-20250212_03 relative aux contributions définitives 2025 à mettre en recouvrement ;

Vu l'annexe à la présente délibération fixant la répartition provisoire par commune ;

Considérant que la circulaire n° E-2025-30 du 27 octobre 2025 du Préfet du Rhône rappelle la possibilité offerte aux syndicats qui fiscalisent tout ou partie des participations communales de bénéficier du versement d'acomptes de Trésorerie dès le mois de janvier ;

Considérant que pour en bénéficier, l'assemblée délibérante doit adopter une délibération provisoire basée sur les montants des contributions de l'année précédente et déterminer de façon provisoire la répartition par commune ; cette délibération provisoire devant être suivie dans un deuxième temps, de l'adoption d'une délibération définitive ;

Considérant que ces dispositions permettent au SIGERLy de percevoir « les douzièmes » dès le mois de janvier plutôt qu'habituellement au mois d'avril, qu'il est donc nécessaire de délibérer pour bénéficier de cette mesure d'anticipation ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

PREND ACTE du montant des contributions 2025 qui s'élève à 28 325 477,32 € **dont 27 933 939,72 €** fiscalisés. Ce montant servira donc de base à la liquidation provisoire pour 2026, sur la base du tableau de répartition par commune annexé à la présente délibération ;

NOTE qu'une délibération définitive interviendra au cours du 1^{er} trimestre 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Président à demander aux services du Trésor public une avance mensuelle de trésorerie dès le mois de janvier 2026 correspondant, pour chaque mois, au douzième des charges fiscalisées perçues en 2025.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le 11/12/2025
ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_05-DE



Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Signé électroniquement par : Éric PEREZ
Date de signature : 09/12/2025
Qualité : Président du SIGERLY

Le Président du SIGERLY
Éric PEREZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_06-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20251203_06

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 3 décembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Max VINCENT (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune) .

Suppléants : Aurélie GHIRARDI Chasselay) ; Anis BOUAINE (Ternay), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Éric RAMOS (Jonage), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon), François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Jean-Paul VERNAT (Francheville), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-D'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery), 0
Ikhlaf CHIKH (Villeurbanne) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n° C-2008-02-06/04 en date du 6 février 2008 portant création du budget annexe « Photovoltaïque » ;

Considérant que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui crée une première exemption au principe d'individualisation budgétaire pour les activités de production d'énergie photovoltaïque dans la limite d'un seuil de puissance fixé par arrêté interministériel ;

Considérant l'article 24 de la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes a levé ce seuil de puissance et a étendu cette faculté à tout « projet d'installation de production d'énergies renouvelables, au sens de l'article L.211-2 du code de l'énergie » ;

Considérant que la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a en conséquence mis à jour sa fiche relative au suivi budgétaire des activités de production d'énergies renouvelables ;

Considérant que la constitution d'une régie et d'un budget annexe pour le suivi de l'activité de production d'énergies renouvelables est devenue **facultative** ;

Il convient, en conséquence, de procéder à la clôture du budget annexe « Photovoltaïque » au 31 décembre 2025, et d'intégrer cette activité au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Les opérations relatives à cette activité seront suivies de manière analytique au sein du budget principal, afin de respecter les obligations comptables et financières afférentes à un service public industriel et commercial (SPIC) ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

APPROUVE la clôture du budget annexe des installations photovoltaïques au 31 décembre 2025 ;

APPROUVE l'intégration de cette activité au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_06-DE



DÉCIDE de procéder au transfert des résultats de clôture du budget annexe vers le budget principal ; ces résultats seront repris au budget principal après le vote du compte administratif 2025 ;

DÉCIDE de réintégrer l'ensemble de l'actif et du passif du budget annexe au sein du budget principal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Signé électroniquement par : Éric PEREZ
Date de signature : 09/12/2025
Qualité : Président du SIGERLY

Le Président du SIGERLY
Éric PEREZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_07-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20251203_07

DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT - AUTORISATION DE RECOUVREMENT DES INTÉRÊTS MORATOIRES DUS PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Rapporteur : Madame Corinne SUBAĪ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 3 décembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAĪ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Max VINCENT (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune) .

Suppléants : Aurélie GHIRARDI Chasselay) ; Anis BOUAINE (Ternay), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Eric RAMOS (Jonage), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon), François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Jean-Paul VERNAT (Francheville), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-D'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery),⁰ Ikhlaf CHIKH (Villeurbanne) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande public ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C_20250212_02 et le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 12 février 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250319_07 adoptant le budget primitif 2025 lors du Comité syndical du 19 mars 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250618_04 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 18 juin 2025 ;

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2010, les collectivités territoriales sont tenues de respecter un délai de global de paiement de leurs prestataires et fournisseurs de 30 jours maximum.

Considérant que la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 ainsi que son décret d'application du 29 mars 2013 sont venus confirmer cette disposition et en préciser les modalités d'application.

Le délai global de paiement est partagé entre l'ordonnateur, à savoir la collectivité (20 jours) et le comptable public (10 jours) ; ce qui implique un partage des responsabilités entre ces acteurs pour le règlement des fournisseurs.

Considérant que les intérêts moratoires dus aux fournisseurs pour non-respect du délai global de paiement sont réglés par la collectivité qui a la faculté d'en demander le remboursement au comptable des Finances Publiques lorsque le non-respect du délai global de paiement est imputable au comptable public.

Considérant que cette demande de remboursement se matérialise par l'émission d'un titre de recette pris en application d'une délibération de l'organe délibérant de la collectivité autorisant le recouvrement des intérêts moratoires accompagné d'un état liquidatif afin de constater et liquider la créance.

Il est donc proposé d'autoriser le recouvrement auprès des intérêts moratoires versés pour non respect du délai de paiement du fait du comptable public.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

AUTORISE la mise en recouvrement de la part des intérêts moratoires du fait du comptable public du Service de Gestion de Bron, en recette au chapitre 75 article 755 « Dédits et pénalités perçus ».

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_07-DE



Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Signé électroniquement par : Éric PEREZ

Date de signature : 09/12/2025

Qualité : Président du SIGERLY

Le Président du SIGERLY

Éric PEREZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_08-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20251203_08

ADHÉSION À L'AGENCE LOCALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU RHÔNE (ALTE 69) - RECTIFICATION DU MONTANT DE LA COTISATION POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le 3 décembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAĬ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Max VINCENT (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune) .

Suppléants : Aurélie GHIRARDI Chasselay) ; Anis BOUAINE (Ternay), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Eric RAMOS (Jonage), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon), François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Jean-Paul VERNAT (Francheville), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-D'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery),0 Ikhlef CHIKH (Villeurbanne) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération n° C_20250618_06 en date du 18 juin 2025 relative à l'approbation de l'adhésion à l'Agence locale de la transition énergétique du Rhône pour la croissance verte (ALTE 69) ;

Vu les statuts de l'Agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) ;

Considérant que par délibération n° C_20250618_06 en date du 18 juin 2025, le Comité syndical a approuvé l'adhésion du SIGERLY à l'Agence locale de la transition énergétique du Rhône ;

Considérant que l'adhésion à cette association est soumise au versement d'une cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration ;

Considérant que pour l'année 2025 le montant de la cotisation annuelle s'élève à 486 euros et est due pour l'année entière quelque soit la date d'adhésion ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le Comité syndical :

APPROUVE le montant de la cotisation pour l'année 2025 relative à l'adhésion du SIGERLY à l'Agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) s'élevant à 486 euros.

La dépense est inscrite au budget principal 2025 à l'article 6281 « concours, cotisation » chapitre 011.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Signé électroniquement par : Éric PEREZ
Date de signature : 09/12/2025
Qualité : Président du SIGERLY

Le Président du SIGERLY
Éric PEREZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_09-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

Délibération n°C_20251203_09

APPROBATION DE LA CONVENTION 2026-2027 ENEDIS/SIGERLY POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ESTHÉTIQUE DES OUVRAGES (ARTICLE 8)

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 3 décembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 12
Nombre de délégués en exercice : 28

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles).

Suppléants : Aurélie GHIRARDI (Chasselay), Anis BOUAINE (Ternay).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (*Métropole de Lyon*) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (*Métropole de Lyon*),
Anne REVEYRAND (*Métropole de Lyon*) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (*Métropole de Lyon*),

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (*Communay*)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles portant sur la distribution d'énergie ;

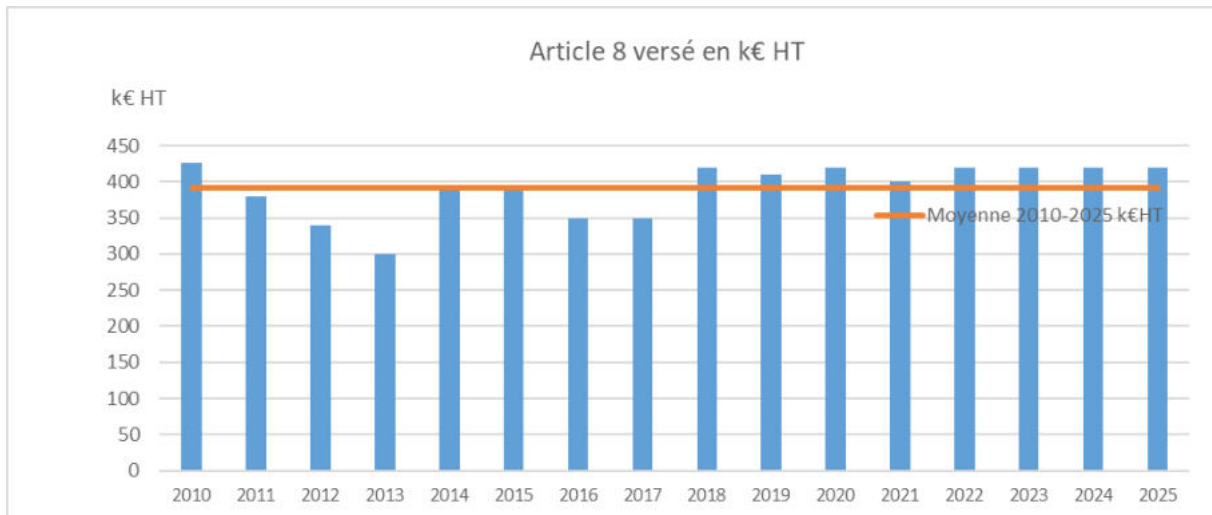
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le cahier des charges de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLY, en vigueur depuis le 28 juin 2006 et ses avenants n°1 et 2 ;

Vu le projet de convention 2026/2027 Enedis/SIGERLy pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages, annexé à la présente ;

Considérant que depuis 2020, la contribution annuelle a été fixée à 400 000 € HT avec l'application d'une majoration de 20 000 € HT/ an en lien avec la résorption des fils nus ;

Considérant le récapitulatif ci-dessous des montants effectivement touchés par le Syndicat au titre de l'article 8, il convient d'étudier ce jour la nouvelle convention portant sur les deux années 2026 et 2027 ;



Considérant la nouvelle convention proposée pour 2026/2027 dans laquelle la contribution annuelle est fixée à 400 000 € HT avec une majoration de 20 000 € HT/an en cas d'atteinte d'un seuil de résorption de fils nus égal à 50 % ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président

Le Comité syndical :

APPROUVE la convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession « Intégration des ouvrages dans l'environnement » (période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027) ;

AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant ;

INDIQUE que les crédits relatifs à la participation d'Enedis seront inscrits au budget en recettes au chapitre 75 article 75813.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Signé électroniquement par : Éric PEREZ
Date de signature : 09/12/2025
Qualité : Président du SIGERLY

Le Président du SIGERLY
Éric PEREZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.